

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 96.00.661.002.1 DU 24 DECEMBRE 1996

**Transfert au bénéfice de la société WEILLER S.A.
des approbations de modèles
antérieurement accordées
aux Etablissements R. WEILLER**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE L'ARRETE DU 30 DECEMBRE 1991 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE : TOTALISATEURS DISCONTINUS.

FABRICANT

Société WEILLER S.A., Le Ragon, BP 2, 18320 Torteron.

OBJET

La présente décision transfère à la société WEILLER S.A. le bénéfice des approbations de modèles antérieurement accordées aux Etablissements R. WEILLER par les décisions suivantes :

- circulaire n° 19 du 17 juillet 1986 relative à la balance automatique «Avery» (Système Richardson) ;
- décision n° 2782 A-7 du 1er mars 1963 relative à l'instrument de pesage totalisateur à fonctionnement discontinu SERVO BALANS type DUPLEX (1).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions précitées.

DEPOT DE MODELES

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA.07-55, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Centre et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) *Revue de Métrologie*, mars 1963, page 188.